



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AISNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'AISNE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

Juin 2014

LE MOT DU DIRECTEUR

Le rapport d'activité est l'occasion de rendre compte des actions que la DDT a menées tout au long de l'année. Au fil de ce document, vous retrouverez les faits marquants de l'année 2013 autour desquels tous ensemble nous nous sommes mobilisés et nous avons encore démontré que la DDT n'était pas une administration technocratique mais bien un service public de proximité à l'écoute de nos concitoyens et de nos partenaires pour les conseiller en amont de leurs projets ou de leurs démarches.

Je soulignerai d'abord, l'adaptation de notre organigramme qui nous permet de renforcer la cohérence d'approche des différents services de la DDT sur les multiples sujets et dossiers dont nous avons la charge.

De nombreux chantiers ont été engagés cette année et notamment :

- le diagnostic territorial, mené au sein du comité de direction, pour partager notre vision des enjeux prioritaires des différents territoires du département,

- la redéfinition de notre SIG qui nous permettra de mieux utiliser cet outil au service de nos expertises territoriales,
- l'important travail, en collaboration avec le service des archives départementales, pour le traitement de nos archives,
- la démarche qualité afin de fédérer les différentes initiatives des services comme, par exemple, celle du service agriculture pour la gestion des aides PAC, celles du service environnement pour les dossiers police de l'eau et les dossiers nature ou encore celle du secrétariat général pour le contrôle interne comptable ou la charte Marianne. Un réseau de référents a été mis en place et la cartographie de nos processus élaborée.

Je souhaite que chaque lecteur de ce bilan d'activité perçoive, à travers sa rédaction, l'implication et l'intérêt pour un service public de qualité de tous les agents de la direction départementale des territoires de l'Aisne.

Pierre-Philippe FLORID
Directeur départemental des territoires

SOMMAIRE

Le mot du directeur	2
Sommaire	2
Agriculture	3
Urbanisme & Territoires	9
Sécurité routière, transports, éducation routière	12
Environnement	17
Habitat, rénovation urbaine, construction	21
Secrétariat général	23
Expertise et Appui Technique	24

► AGRICULTURE

Le service agriculture décline et met en œuvre la Politique agricole commune (PAC) dans le département : en étroite relation avec la profession agricole, il établit la doctrine départementale et fixe les règles d'attribution dans le strict respect des réglementations communautaires, nationales et régionales. Il instruit les dossiers de demande d'aide des agriculteurs, du premier et du second pilier de la PAC, et coordonne les contrôles relatifs à ces aides.

Il met également en œuvre la politique agricole nationale : il assure le contrôle des structures et met en place les aides conjoncturelles, telles que les calamités agricoles lorsque le département le nécessite. Il assure également la coordination de la position de l'Etat quant à la consommation d'espaces agricoles.

Le service agriculture de la DDT participe activement à l'élaboration de la politique agricole régionale. Plusieurs agents sont de plus membres de comités de pilotage spécialisés nationaux, et sont donc directement impliqués dans l'évolution des mesures.

En 2013, le service agriculture a mis l'accent sur la gestion de la campagne PAC, pour assurer aux exploitants agricoles un paiement dès le 1^{er} jour autorisé ; la formation des exploitants à la télédéclaration de leur dossier PAC sur les sites de Laon, Vervins et Crézancy, ayant abouti à un taux de télédéclaration élevé.

L'année 2013 a également été l'année de la mise en place de 3 nouvelles primes destinées aux éleveurs



(aide à l'engraissement de jeunes bovins, aide à la vache allaitante et supplément lait).

Le service a également poursuivi un lourd chantier de mise à jour de la base de données « usagers », recensant les exploitants agricoles du département.

► FAITS MARQUANTS EN 2013

Aides du 1^{er} pilier de la PAC

Les aides du premier pilier de la Politique agricole commune sont des aides annuelles. Les demandeurs doivent chaque année déposer à la DDT des dossiers de demande d'aides accompagnés d'une déclaration de surfaces, sous forme électronique ou papier. Ils s'engagent à respecter un certain nombre de règles dites de conditionnalité.

• Promouvoir la télédéclaration

Pour les demandes de prime au maintien des vaches allaitantes, aides ovines et caprines : l'envoi d'un formulaire vierge à l'ensemble des éleveurs a été remplacé par un mail ou un courrier les invitant à télédéclarer. Les agriculteurs ont également été sensibilisés à la télédéclaration de leur dossier de demande d'aide surface.

Les résultats obtenus vont au-delà des objectifs nationaux :

Dispositif	Taux de télédéclaration
Aides surface	88%
PMTVA	94%
Aides ovines	94%
Aides caprines	100 %

• Aider les agriculteurs à réaliser leurs demandes d'aide et déclarations PAC

L'accueil des exploitants en DDT reste une priorité : 5 vacataires ont été recrutés pour la période de déclaration PAC.

501 rendez-vous PAC ont été pris en 2013 en DDT ainsi que 109 sur les sites de Vervins et Crézancy.

• Faire appliquer la conditionnalité et vérifier l'éligibilité de dossiers

L'arrêté fixant les normes usuelles et les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et

environnementales a été signé le 15 juillet 2013.

Les règles relatives aux bonnes conditionnalités agricoles et environnementales renforcent les exigences liées au maintien des prairies ; ainsi en 2013 le service agriculture a instruit 70 demandes de dérogations au maintien de la « référence herbe » et 50 dossiers de « transferts de référence herbe ».

Au titre de la conditionnalité les dossiers PAC font l'objet d'une sélection aléatoire et orientée.

L' instruction des contrôles 2012 s'est achevée en 2013. Les résultats des contrôles 2012 montrent de nombreuses anomalies, sans incidence financière pour la plupart :

Sous-domaine	Nombre de contrôles sur place	% dossiers avec anomalies
BCAE	56	16 %
Paquet hygiène	25	40 %
IPG ovins-caprins	46	43 %
IPG bovins	67	75 %
Protection animale	29	59 %
Productions végétales	40	15 %
Environnement	38	26 %

Ces contrôles ont finalement donné lieu à 91 pénalités soit 30 % des dossiers contrôlés.

L'éligibilité des dossiers « aides aux caprins », « aides aux ovins » et « PMTVA » est vérifiée au moyen de contrôles sur place « caprins, ovins et PMTVA ».

Ces contrôles sont sélectionnés de façon aléatoire et orientée.

Les résultats des contrôles 2013 font apparaître un taux d'anomalie, principalement au titre de l'aide aux ovins.

Aides	Nombre de contrôles sur place	% dossiers avec anomalies
Caprins	1	0 %
Ovins	22	18 %
PMTVA	53	2 %

L'éligibilité des dossiers surface est vérifiée au moyen de contrôles surface. En 2013, 111 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle par télédétection (contre 365 en 2012). Des contrôles aléatoires et orientés ont également été menés.

	Nbre de Contrôles	% de dossiers avec anomalies
Aide Surface	195	81 %

• Gérer les droits à paiement unique

En 2013, 567 transferts de DPU ont permis le transfert de 24 296 DPU.

44 renoncations pour un montant de 25 396 € ont abondé la réserve départementale qui s'élève à 130 641 €. Ce montant sera attribué à 5 programmes départementaux.

• Gérer les droits à primes animales

	Nb dossiers	Nb DPA attribués
Attributions DPA temporaires 2012	456	603
Attributions DPA définitives 2013	93	317,9
Reprises autoritaires 2012	15	305

• Payer les aides en temps et en heure

Au cours de l'année 2013, deux paiements ont été réglés aux agriculteurs : l'avance (à compter du 16 octobre) de la campagne 2013 et son solde (à compter du 1er décembre).

93 % des dossiers déposés ont été payés au terme de l'avance pour 84,66 millions d'euros et 98 % des dossiers déposés ont été payés au terme du solde, soit aux premiers jours de paiement autorisés pour 169,8 millions d'euros.

Montants payés au titre du solde

Dispositif	Montant (M€)	Nb de bénéficiaires
Aide dé耦plée	163,953	3753
Aide PMTVA	1,970	378
Aides protéagineux	2	854
Aide pommes de terre féculière	0	0
Assurance récolte	0	0
Aides ovins/caprins	0,457	125
Aides agriculture bio	0,203	60
Aide semence	0	0
Total après modulation	84,657	3567

• Gérer les Quotas laitiers

C'est en 2011 que la Conférence de Bassin laitier Picardie-Nord-Pas-de-Calais-Ardenne a été mise en place, sous la présidence du Préfet de région Nord-Pas-de-Calais.

Si les modalités d'attribution ont été revues et harmonisées à l'échelle du bassin, la gestion administrative des quotas est toujours effectuée en DDT.

Dispositif	Nombre de dossiers	Volume de lait (l)
Aide à la Cessation d'Activité Laitière	29	4 467 223 l libérés
TSST	142	8 386 000 l demandés
Attributions quota laitier, toutes catégories confondues	442	3 730 197 en cours d'attribution au 13/12/2013
Gestion au niveau départemental		
Échanges de droits à produire	3 retenus	15 droits/150 000 l
Attributions quota vente directe	1	17 500 l



➤ Aides du 2^{ème} pilier de la PAC et aides conjoncturelles

• Mesures agro-environnementales (MAE)

Engagements existants au 15 mai 2013

Dispositif MAE	Nombre de dossiers	Montant (k€)
API	4	18,4
CAB	8	28,3
MAB	4	20,3
PRM	2	1,4
PHAE2	11	39,4
MAE T	382	2 787,4
Total	411	2 895,2

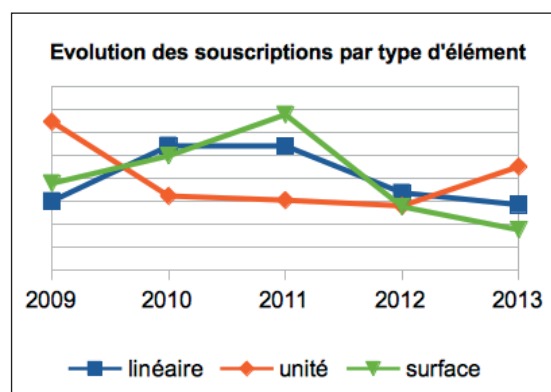
Les engagements existants au 15 mai 2013 représentent environ 12 000 ha, 1 766 km d'éléments linéaires et 4 252 mares et arbres.

Les paiements des nouveaux engagements de la campagne 2012 ont été réalisés en début d'année 2013.

En 2013, 22 territoires sont ouverts à la contractualisation.

On dénombre 68 nouvelles demandes d'engagements en 2013, pour lesquelles la saisie s'est terminée en fin d'année. Les dossiers sont instruits et engagés.

Les paiements seront réalisés en 2014.



• Aides à l'investissement

- Le PMPOA, fin du dispositif de mises aux normes des bâtiments d'élevage : 9 dossiers ont fait l'objet du paiement d'un solde en 2013. (dossiers résiduels)

- Le PMBE, plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage :

PMBE	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés en 2013 (k€)
Appel à projet 1	31	962
Appel à projet 2	48	1192
Petit PMBE CRP	17	60
Total	96	2214

- Le deuxième appel à projet est le plus consommateur.

PMBE	Nombre de dossiers payés	Montants payés en 2013 (k€)
Solde	54	475
Acompte	34	473

• **Le PVE, Plan Végétal pour l'Environnement :**

Cette mesure semblerait connaître un ralentissement en 2013 dans notre département. Elle aura accompagné 72 exploitants cette année (107 en 2012).

Elle porte sur des investissements productifs et/ou non productifs.

Les premiers sont liés à du matériel agricole très varié mais qui doit permettre de limiter les impacts environnementaux et de préserver le milieu ambiant (ex : bineuses, pesée embarquée sur semoir à engrais).

Les seconds portent sur des équipements sur les exploitations (ex: dispositif aire de lavage/remplissage équipée d'un système de traitement des effluents phytosanitaires ou sur la protection des mares ou implantations de haies).

PVE	Nb de dossiers	Montants en 2013 (k€)
Appels à projet 2013	72	614
Paiements 2013	94	653

• **Le PPE, Plan de Performance Energétique : une activité en augmentation qui porte principalement sur l'activité laitière**

PPE	Nb de dossiers	Montants en 2013 (k€)
Appels à projet 2013	18	145
Paiements 2013	13	68

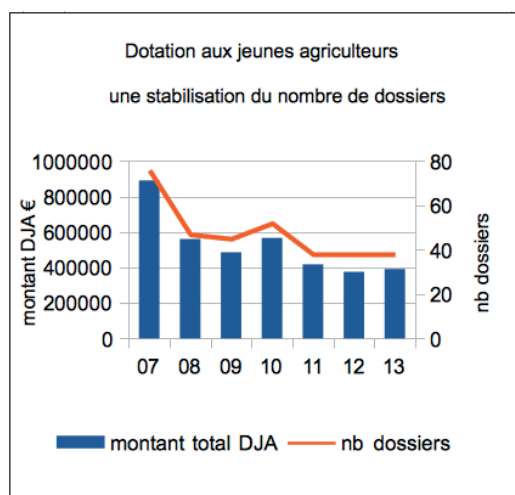
• **Aides à l'installation**

La DDT intervient tout au long du parcours à l'installation : point info installation, Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP), Stage 21h, attribution des aides.

Dispositif	Montants engagés en 2013 (€)
PIDIL financement du Point Info Installation	9 324 €
PIDIL financement de dossiers individuels	32 560,17 €
Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP)	32 500 €
Stage 21h	7 680 €

Les aides individuelles :

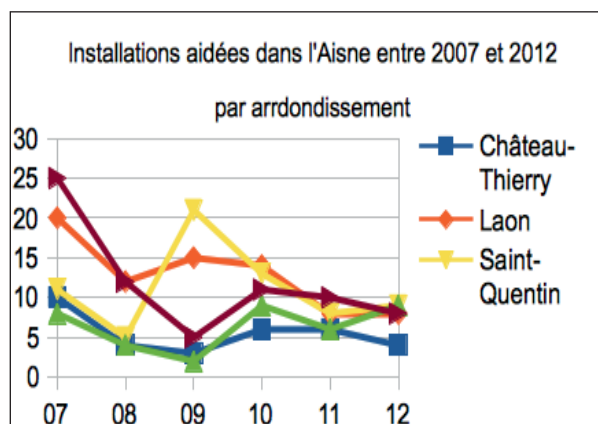
	Nb de bénéficiaires 2013	Montant engagé 2013 (K€)
Prêts Jeunes agriculteurs (JA)	61	225
Dotations Jeunes agriculteurs (DJA)	38	391



Entre 2010 et 2011, on notait déjà un fléchissement de la dynamique d'installation. En 2010, 53 jeunes ont bénéficié de la DJA et 40 en 2011. Pour l'année 2013 on peut observer une stabilisation des installations aidées par rapport à 2012, au nombre de 38.



La complexité du dispositif est croissante : les modifications des projets d'installation des jeunes doivent faire l'objet d'avenants.



Les agriculteurs engagés dans ce dispositif font l'objet d'un contrôle au terme de leurs engagements (10 ans pour les engagements antérieurs à 2007, 5 ans ensuite). Le dispositif de contrôle est activé en 2013.

► Contrôle des structures – foncier agricole

• Contrôle des structures

Les évolutions importantes de jurisprudence en matière de reprise de biens familiaux avaient entraîné une multiplication du contentieux en 2011 qui a fortement diminué en 2012 : 8 contentieux en 2012 contre 19 en 2011. En 2013 cette évolution s'est confirmée : 1 seul recours a été déposé. 195 demandes ont été instruites en 2013 par le Service au titre du contrôle des structures ; elles se répartissent comme suit :

Demandes	Nombre de dossiers 2013
Non soumises à autorisation	34
Déclaration de biens de famille	23
Soumises à autorisation	130
- Dont autorisation sans avis CDOA	107
- Dont autorisation avec avis CDOA	23

• Agrément des GAEC

Le comité départemental d'agrément des GAEC veille à ce que les structures prétendant au statut du GAEC vérifient les conditions de fonctionnement adéquates.

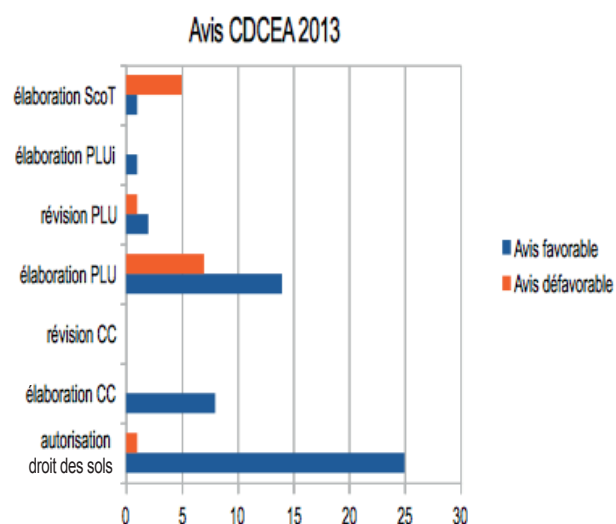
• Mise à jour de la base usagers

En 2012, un chantier de mise à jour de la base usagers a été lancé. Il s'est poursuivi sur 2013.

• CDCEA

Le service agriculture assure le secrétariat de la Commission départementale de suivi de la consommation des espaces agricoles. Il coordonne les travaux effectués par les services urbanisme et habitat et prospective des territoires.

65 dossiers ont été examinés en 2013, au cours de 12 commissions.



Urbanisme & Territoires

► URBANISME & TERRITOIRES

Ce service a pour missions :

- de représenter l'Etat dans l'élaboration des documents d'urbanisme : plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).
- d'instruire les autorisations de construire et d'aménager,
- de contrôler la légalité des actes et documents d'urbanisme et l'application des règles d'urbanisme et de construction,
- d'appliquer la fiscalité de l'urbanisme,
- de mettre en œuvre les politiques relatives à l'aménagement durable des territoires, de promouvoir la ville durable,
- de connaître et analyser les territoires de l'Aisne et les influences des franges du département,
- d'analyser les évolutions et les enjeux de développement des territoires,
- d'administrer le système d'informations géographiques et d'exploiter les données localisées sur le territoire,

- d'assurer le dire de l'Etat et le porter à connaissance en matière de planification stratégique et d'urbanisme,

Dans le cadre de l'élaboration et de la gestion des documents d'urbanisme, le rôle de l'Etat est de veiller au respect des principes du code de l'urbanisme visant l'équilibre et la diversité des fonctions urbaines, respect de l'environnement, des ressources naturelles. Le Préfet du département s'appuie sur la DDT pour porter à la connaissance des collectivités locales les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme.



► FAITS MARQUANTS EN 2013

• Application du Droit des Sols (ADS)

En 2013, l'activité ADS de la DDT de l'Aisne a connu un recul du nombre de dossiers déposés pour instruction de permis de construire, déclarations ou certificats d'urbanisme, par rapport à 2012 et à 2011. Passant ainsi de 14 700 dossiers déposés en 2012 à moins de 13 000 dossiers déposés en 2013, on pourra noter que des trois dernières années, 2011 demeure l'année de référence la plus haute avec 16 000 dossiers déposés.

La répartition entre les différents types d'actes en ADS est la suivante : 2 000 permis de construire, 4 300 déclarations préalables, 6 000 certificats d'urbanisme, le reste des actes concerne des permis de démolir et des permis d'aménager. L'activité en matière de contentieux de

l'urbanisme reste en revanche particulièrement soutenue, avec plus de 20 procédures en cours de traitement en 2013, comprenant notamment beaucoup de contentieux en rapport avec les projets éoliens.

Une diminution des effectifs de l'ADS décidée au niveau nationale dans ce domaine d'activité, a été confirmée dans la perspective de 2014 et 2015 en rapport avec le vote de la loi «ALUR» (accès au logement et à un urbanisme rénové).

Cette loi va occasionner un transfert de l'instruction des actes d'urbanisme vers les communautés de communes ou d'agglomération de plus de 10 000 habitants, pour les communes pourvues d'un document d'urbanisme.

• Fiscalité de l'urbanisme

L'année 2013 a été la première année de mise en œuvre de la nouvelle taxe d'aménagement qui s'est substituée le 1er mars au régime antérieur. Les adaptations des mécanismes et des outils nationaux de taxation ont fait du premier semestre 2013

une période relativement «creuse» dans le recouvrement des taxes de l'urbanisme, en partie rattrapée au cours du second semestre. 2014 sera une année de rattrapage.

Urbanisme & Territoires

• Planification de l'urbanisme

6 procédures d'élaboration et ou de révision de PLU ou de cartes communales ont été engagées au cours de l'année 2013. C'est un chiffre inférieur aux années précédentes.

22 projets arrêtés de PLU ont été soumis en 2013 à l'avis de l'Etat : en s'appuyant sur l'analyse de la DDT, le préfet de département y exprime son appréciation sur les documents au regard des politiques nationales et des réflexions stratégiques de l'Etat sur le territoire.

Au cours de cette année 2013, deux dossiers ont fait l'objet d'un suivi particulier. D'une part le PLU intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et d'autre part la révision des documents d'urbanisme de 4 communes concernées par le projet de reconversion du site de Laon-Couvron.

Actuellement, 3 PLUi sont engagés dans l'Aisne, en Saint-Quentinois, Thiérarche d'Aumale et Portes de Thiérarche. Le PLUi de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin a été approuvé début 2014.



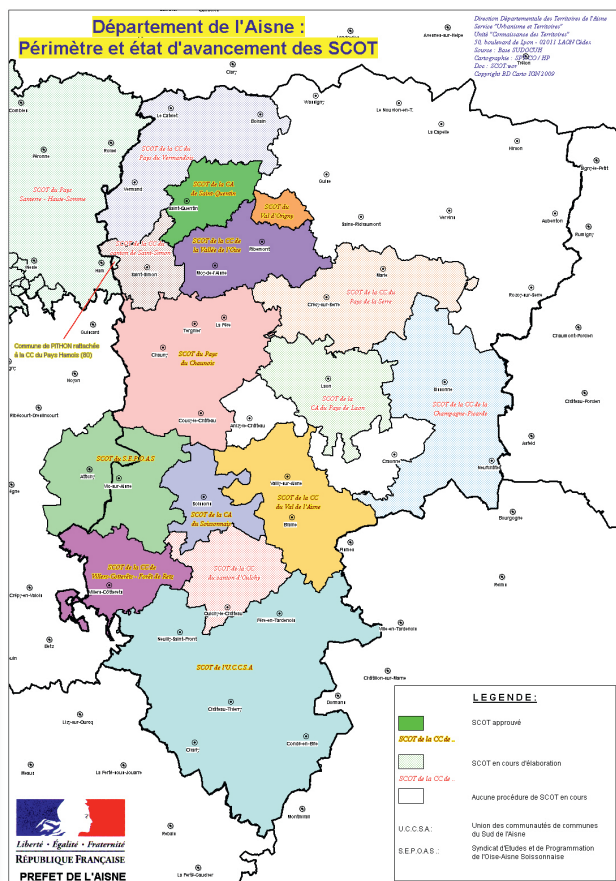
• Urbanisme et connaissance des territoires

La numérisation des 310 documents d'urbanisme opposables à ce jour dans l'Aisne a été finalisée entre 2012 et 2013.

L'intégration dans l'outil national «GéoADS» des documents de planification a été réalisée en 2013 pour la partie centrale du département, apportant une aide significative aux équipes qui instruisent les actes d'urbanisme, et une efficacité dans le traitement des dossiers.

Pour la partie Nord du département (centre instructeur DDT de St-Quentin) et Sud (centre de Soissons) les préparatifs de 2013 permettent de réaliser le déploiement de GéoADS au début 2014.

Le service a produit de nombreuses cartes thématiques, pour le compte des services de la DDT et de la préfecture. Parmi les productions remarquables, soulignons la réalisation de photomontages informatiques permettant de visualiser l'impact paysager des machines éoliennes; la technique employée est suffisamment fiable pour étayer les procédures contentieuses en matière de projets éoliens.



• Les Schémas de Cohérence Territoriale (Scot)

La DDT participe à l'élaboration des SCOT sur le département. A la suite de la loi Grenelle, tous les territoires seront couverts par un SCOT au plus tard le 1er janvier 2017.

8 SCOT sont en cours d'élaboration sur le département, dont 6 sont au stade de l'arrêt projet, et donc à la veille de leur approbation en début d'année 2014.

4 SCOT sont déjà réalisés dont un est en voie d'évaluation.

3 nouveaux SCOT vont s'engager en 2014 :

- le SCOT du pays laonnois,
- le SCOT du pays de la Serre
- le SCOT de la champagne picarde.

• Ville durable

En 2013, la procédure de labellisation de 2 écoquartiers (à Crézancy et à Brasles, communes du sud de l'Aisne) a été engagée. L'objectif est de faire reconnaître ces projets réalisés ou en cours de réalisation, par le label national «écoquartier».

La DDT participe à l'élaboration d'agendas 21 et de Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) aux côtés des collectivités. Le premier Agenda 21 reconnu dans l'Aisne a été obtenu, par la communauté de communes de la Thiérache d'Aumale.

L'Agenda 21 de la ville de Soissons a été lancé. La Communauté d'agglomération du Soissonnais a parallèlement réalisé le premier plan climat énergie territorial, PCET qui a reçu un avis favorable.

D'autres collectivités comme la ville de St-Quentin et le Conseil Général se sont également lancées dans cette démarche Agenda 21, les élus ayant été sensibilisés à cet outil de développement durable.

Les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) sont engagés

par les collectivités suivantes : UCCSA (sud de l'Aisne), Communauté d'agglomération de St-Quentin ainsi que la ville de St-Quentin, Communauté d'agglomération du Soissonnais, Communauté de communes de Villers-Cotterêts/Forêt de Retz.



• Bruit dans l'environnement

La DDT a engagé, avec les partenaires de la prévention du bruit dans l'environnement, la réalisation du PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement) deuxième phase, qui concerne les infrastructures routières, autoroutières qui dépassent un trafic de 8 200 véhicules/jour.

La première phase a fait l'objet d'un arrêté préfectoral signé le 17/12/2012, portant approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières du réseau national de l'Aisne ayant un trafic supérieur à 16 400 véhicules/jour.



Sur le terrain des réalisations se sont concrétisées avec notamment la réception de travaux de résorption du bruit sur 12 habitations les plus exposées au bruit que produisent les infrastructures les plus fréquentées.

• Etudes et analyse des territoires

Un diagnostic des territoires de l'Aisne conduit par la DDT en transversalité avec les services de l'Etat (départementaux et régionaux) a été entrepris en 2013 et un premier cahier a été produit sur l'histoire et la géographie du département. D'autres cahiers de diagnostic sont en préparation, sur le logement et le volet social, sur l'environnement et les ressources, sur l'agriculture.

La DDT a élaboré un guide à l'intention des collectivités concernant la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme.

Enfin, dans la perspective d'approfondir la vision stratégique de l'Etat sur les territoires du département, la DDT envisage d'engager des études d'expertise sur les enjeux et les dynamiques qui impactent des quartiers-gares particulièrement remarquables (enjeux de friches, de prévention des risques) dans le sud du département, et sur les phénomènes de franges territoriales sous influence de l'agglomération reimoise et de l'île-de-France.



• Radars pédagogiques

Deux radars pédagogiques ont été installés par l'Etat en amont de «zones de vigilance accrue».

Ils portent à 10 le nombre total de ces équipements.

Par ailleurs, 7 radars pédagogiques ont été remis à des collectivités :

- 3 équipements achetés sur les crédits du PDASR (Remis et Essigny-le-Grand)
- et 4 équipements qui étaient implantés en amont des radars-sanction (Bellicourt, Remaucourt, Mennessis et Saint-Quentin).

• Routes à grande circulation

Avis du préfet sur les routes à grande circulation :

- 6 avis sur des aménagements projetés,
- 33 avis sur des mesures de police temporaires.
- 7 arrêtés préfectoraux signés par délégation du préfet pour travaux sur autoroutes.

• Autres conseils et avis

Conseil aux Maires et avis sur des mesures de police (plan de circulation, stationnement, priorités, sens unique, interdiction PL...) ainsi que sur l'implantation des limites d'agglomération, réponses à des demandes de radars et transmission de requêtes de particuliers : 19 affaires de ce type traitées en 2013.

• Épreuves sportives et circuits

Les dossiers d'épreuves sportives, autorisations et déclarations, sont instruits par la préfecture et/ou les sous-préfectures. Ce service consulte la commission départementale de la sécurité routière (CDSR), section «manifestations sportives», au sein de laquelle la DDT est représentée. Cette commission se réunit à un rythme mensuel environ. En 2013, la DDT a participé à 14 réunions.

La DDT donne un avis au préfet dans le cadre de l'instruction des autorisations d'épreuves sportives et d'homologation de circuits. Ainsi, 494 avis ont été produits en 2013, dont 237 sur des manifestations soumises à autorisation et 157 à déclaration.

La DDT est également le Service technique de la préfecture pour des contrôles de conformité des aménagements prescrits par la commission d'homologation des circuits Folembray et Clastres.

- Visite sur site Clastrois le 10/10/13 (CDSR+CNAV)
- Visites sur site Folembray les 06 et 16 septembre

La DDT a également participé à une première réunion de travail concernant l'itinéraire de la 6ème étape du Tour de France (Arras – Reims) qui traversera l'Aisne le 10 juillet 2014.

• Avis urbanisme et ICPE

La DDT, dans le cadre de ses avis sur les documents d'urbanisme et les projets d'ICPE, veille à la prise en compte de la sécurité des usagers et à la protection de l'intégrité du domaine routier (routes à grande circulation et itinéraires de transports exceptionnels). 65 avis de ce type ont été émis en 2013.



▶ TRANSPORTS

• Transports de marchandises

Circulation des poids lourds le week-end

En 2013, la DDT a produit 121 avis et 71 arrêtés de dérogation (25 de courte durée et 46 de longue durée) pour permettre à des poids lourds de circuler en période d'interdiction, les week-ends et jours fériés.

L'enjeu est de concilier les intérêts du développement économique du territoire avec les impératifs de sécurité des usagers sur les routes.

Transport de betteraves

La DDT a permis un échange constructif entre la ville de Laon, l'entreprise et le gestionnaire des routes

départementales concernant la circulation des poids lourds lors de la campagne betteravière.

Le service SRTER a également participé aux deux réunions de transporteurs organisées par les sucreries en septembre, en amont de la campagne betteravière (Origny-Saint-Benoîte et Bucy-le-Long)

Transports exceptionnels

1841 dossiers instruits en 2013, dont 1419 avis et 420 arrêtés.

La DDT assure une bonne coordination avec les gestionnaires routiers, notamment SANEF – dossier sur les ouvrages d'art en 2013 – les communes – réunions

avec Saint Quentin le 18 janvier et avec Guise le 29 mai – la DIR, le Conseil Général, la SNCF – une attention particulière portée à la sécurité au franchissement des passages-à-niveau.

En 2013, la carte des transports exceptionnels de première catégorie a fait l'objet d'une mise à jour.

TE-net : La télé-procédure pour la demande et l'instruction des autorisations de circulation des convois exceptionnels sera déployée en 2014.

2013 a été une année de préparation : formation des agents, paramétrage de l'application (itinéraires notamment) réalisation de cartes détaillées. Les tous premiers dossiers ont été instruits dans TE-net.

• Taxis

Certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi

La DDT contribue aux sessions d'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

Il s'agit, pour les 2 sessions annuelles :

- de préparer et corriger les épreuves d'orientation (UV3) : carte muettes et itinéraires,
- de réaliser l'épreuve pratique de conduite sur route (UV4).
- de participer à la réunion du jury.

Commission départementale des taxis

Par ailleurs, la DDT participe aux réunions de la Commission départementale des taxis et voitures de petite remise, soit 2 réunions par an. Cette commission, pilotée par la préfecture, se prononce sur les demandes d'autorisation de postes (demandes d'autorisation de stationnement).



• Transports guidés

La DDT02 veille à la mise en œuvre des règles de sécurité, d'organisation des secours et de contrôle technique de 2 infrastructures de transports guidés qui existent dans notre département : le Train touristique du Vermandois et le POMA à Laon.

Train touristique du Vermandois

Un audit de la sécurité des installations du train touristique du Vermandois a été confié aux experts du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés /STRMTG – PARIS. La DDT a participé en septembre aux contrôles en exploitation réalisés par ce service.

POMA

En août, la DDT supervisait l'exécution des contrôles annuels, à l'issue d'une opération exceptionnelle de renouvellement des câbles de traction. Le rétablissement d'un haut niveau de sécurité était confirmé.

Un exercice d'essai des modalités d'assistance sur avarie a été réalisé cet automne. Par ailleurs de nouvelles dispositions ont été convenues avec l'opérateur LAON MOBILITÉ, au titre de la supervision des équipements de sécurisation de cette infrastructure.

• Planification : PTU

Extension des PTU de la Communauté de Communes de Chauny-Tergnier le 4 octobre 2013 et de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry le 21 novembre 2013. Avis réglementaires et conseils.



GESTION DE CRISE

Deux cadres de la DDT assurent une astreinte 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 afin d'être en capacité de répondre à toute sollicitation du préfet en cas de crise ainsi qu'à des demandes urgentes.

La DDT, a poursuivi la préparation de la structure à la gestion de crise :

- mise à niveau de la mallette de permanence,
- recensement des entreprises mobilisables (base PARADES),
- formation des cadres : Le 22 janvier une formation sur l'outil SYNERGI était délivrée en préfecture. Le 9 octobre 2013, la DDT formait ses nouveaux cadres et assistants de permanence à l'utilisation d'outils dédiés et de fiches réflexes. Le 21 novembre une formation spécialisée (inondations) était l'occasion de promouvoir les outils dédiés : Vigicruves et cartélie. Le 25 novembre, formation à la viabilité hivernale avec des intervenants de la DIR et du conseil général.

En 2013 également, la DDT a renouvelé son plan de continuité de l'activité (PCA), document de référence qui la met en capacité de faire face à une éventuelle crise importante comme le serait une pandémie grippale.

• Événements

- du 11 au 13 mars : COD pour la gestion d'un épisode neigeux avec blocage de l'axe transversal majeur A29. Participation de la DDT en continu durant près de 48 heures.

• Exercices

- 14 novembre réunion PPI Bayer à Marle
 - 22 novembre : exercice SATER (Mennessis)
 - 11 décembre : exercice intempéries zone nord. Étude du TRI du Chaonois
- Le SRTER participe au travail sur la gestion de crise dans le cadre des réflexions du «territoire à risque important» d'inondation (TRI). Elle s'est ainsi vu confier le pilotage d'un sous-groupe de travail «circulation – voirie – transports».

• Les chiffres-clé de l'unité CTR :

Dérogations	121	avis	
	25	arrêtés courte durée	
	46	arrêtés longue durée	
TE	1 419	avis	Dont 2 dans TE-net
	420	arrêtés	Dont 2 dans TE-net
Epreuves sportives	237	autorisations	
	157	déclarations	
	14	CDSR	
Police de la circulation	7	arrêtés SANEF	
	31	avis sur arrêtés sur RGC	
	6	projets d'aménagements routiers sur RGC	
	9	avis sur projets de signalisation, régime de priorité, limitation de vitesse...	
	14	avis aux communes / arrêtés ou mesures de police	
	5	limites d'agglomération	
Radars	3	équipements de terrain fixes (ETF) installés et mis en service	
	25	radars-sanction au total opérationnels à la fin de l'année	
	32 976	infractions constatées	
	112	excès de vitesse > 50 km/h	
	2	équipements de terrain discriminants (ETD) installés	
	2	équipements de terrain pédagogiques (ETP) installés sur RD (dans des zones de vigilance accrue)	
	5	remplacements d'ETP en amont des ETF par des panneaux d'annonce	
	4	ETP préalablement déposés (voir ci-dessus) et cédés à 4 communes	
Restrictions de circulation	52	synthèse hebdomadaire diffusée et publiée sur intranet DDT	
	3	réunions betteraviers	1 Laon + 2 Tereos
Ferroviaire et transports guidés	1	avis sur fermeture de ligne ferroviaire	Sinceny – St Gobain
Passages à niveau	10	diagnostics réalisés	
Astreintes DDT	4	plannings trimestriels constitués	
	52	semaines d'astreinte assurées par 2 agents	
	29	fiches-réflexe produites ou actualisées	
Consultations internes urba, ICPE, etc.	71	avis émis	
PTU	2	arrêtés d'extension de périmètre	

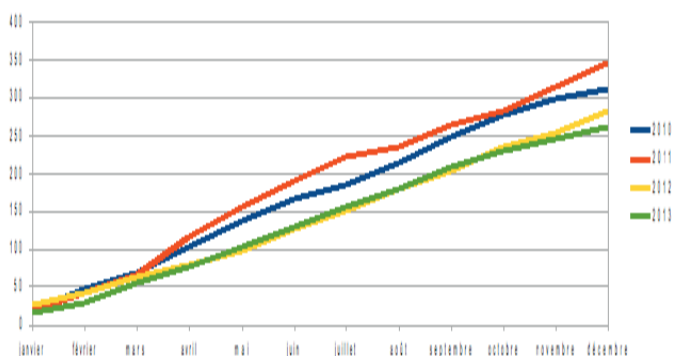
SÉCURITÉ ROUTIÈRE

• Observatoire de la sécurité routière, tendances 2012 :

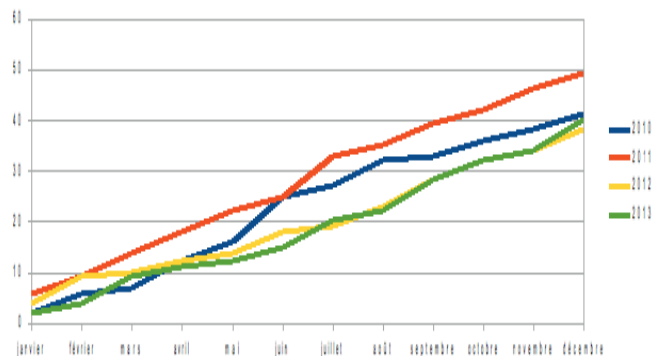
Après une année 2012 encourageante, les résultats de la sécurité routière sont inquiétants en 2013.

Le nombre total des accidents corporels recensés est certes légèrement inférieur à celui des années précédentes, mais les autres indicateurs sont dégradés et le bilan global n'est pas bon.

cumul du nombre d'accidents



cumul du nombre de tués



• Plan départemental d'actions de sécurité routière

Les constats de l'observatoire étant similaires à l'année antérieure, les actions du PDASR restaient orientées sur les enjeux majeurs :

La lutte contre la conduite en état d'alcoolémie demeurait une priorité. La DDT a mobilisé à ce titre 20 000 €, employés à communiquer et sensibiliser sur ce thème.

La lutte contre les vitesses excessives s'est poursuivie en 2013 avec le déploiement de radars pédagogiques, notamment :

- prêt de courte durée aux communes (2 radars pédagogiques mobiles)
- subvention de 2 équipements acquis par des communes,

L'ensemble des subventions d'équipement ou de soutien aux animations à enjeu sécurité routière s'élevait à 33 000 € en hausse sensible par rapport à 2012.

Au regard des thématiques nationales, le budget se répartit comme suit : Jeunes 22 000 €, 2 roues motorisés : 4000 € et 18 000€ pour les autres actions de communication (dont 7 000 € pour les populations vulnérables).

Au sommaire des diverses actions particulières conduites en régie par les unités coordination transport réglementation et éducation routière ont évoquera notamment les interventions pédagogiques :

Dans les établissements scolaires de tous niveaux, au total, 12 600 jeunes ont été sensibilisés en 2013 à travers diverses actions sur 120 sites en établissements scolaires (IUT, collèges, lycées, écoles), auxquels il convient d'ajouter les 4 817 jeunes axonais ayant visité le salon du lycéen à l'étudiant (Amiens).

Au cours d'actions diverses :

- actions « grand public » (stands et affichage public lumineux) comme le Village de la prévention à Saint-Quentin (6 et 7 avril 2013),
- actions SAM en discothèque,
- animation vélo dans un centre de loisirs de Laon.
- au sein même de la DDT où le plan de prévention du risque routier s'est illustré par un stand lors de l'événement des vœux du directeur (parcours alcool et jeu pédagogique sur les règles de conduite animé par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière).

La DDT a contribué activement à la tenue des premières assises régionales de la sécurité routière :

- préparation de l'événement,
- mobilisation de différents partenaires : entreprises, associations, conseil général...
- participation au débat sur la responsabilité des élus dans le domaine de la sécurité routière

• Les chiffres du PDASR 2013 :

3 780,00 €	sur l'enjeu « 2RM »
20 179,00 €	sur l'enjeu « alcool »
4 860,00 €	sur l'enjeu « vitesse »
6 759,00 €	sur l'enjeu « piétons »
8 856,00 €	pour l'animation du réseau des IDSR et les stands SR
66 374,00 €	au total

• Politique locale de sécurité routière

Le dossier de l'accidentologie dans l'AISNE (2007 à 2011) a permis d'engager un processus de réunions avec les autorités impliquées à la mise en œuvre des actions de lutte contre l'accidentalité. Ainsi, la mise en œuvre du plan départemental de sécurité routière se poursuit sur des bases partiellement renouvelées.

Le coordinateur départemental et ses collègues de l'OISE et de la SOMME ont conçu et mené à bien avec la DREAL, les premières assises régionales de la sécurité routière le 09 avril. Il en résulte des retours d'expériences partagés et l'impulsion de nouvelles modalités d'actions.

• Éducation routière

L'unité éducation routière a bénéficié des renforts du département de la Moselle pour pallier l'indisponibilité (sur maladie) de plusieurs inspecteurs. Ainsi la dégradation des délais d'accès à l'examen pratique est restée limitée.

La DDT de l'Aisne a cependant poursuivi des missions de formateurs à l'institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR).

La mise en œuvre de la télé-procédure FAETON et de l'outil de gestion des places d'examen était retardée. Des améliorations des applications informatiques restaient attendues, notamment du point de vue de la sécurité.

• Le nouveau permis de conduire

Réforme des examens

19 janvier 2013 : mise en application de la réforme des permis moto (A) et groupe lourds (catégories C, D, E... : poids lourds et transport en commun de personnes) – c'est le déroulé de l'examen qui a changé.

Carton rose

16 septembre 2013 : le nouveau permis de conduire : le format «carte bancaire» succède au carton rose en 3 volets.

Dématérialisation

Tout au long de l'année, diverses étapes de la dématérialisation des documents du permis de conduire :

- Utilisation de «tablettes» pour les ETG (code)
- Résultats différés pour toutes les catégories de permis, y compris le code, permis moto etc.

• Chiffres clé de l'éducation routière

Enregistrements (premières demandes)	7191	ETG
	837	en catégorie A
	6584	en catégorie B
	180	en catégorie BE
	192	en catégorie C
	29	en catégorie D
Nombre d'examinés	11583	ETG
	3199	en catégorie A
	9940	en catégorie B
	2790	en catégorie BE à DE
Taux de réussite	63,41%	ETG
	82,17%	en catégorie A
	63,48%	en catégorie B
	86,85%	en catégorie BE à DE

► ENVIRONNEMENT

Le service environnement a pour mission de mettre en œuvre les priorités définies par l'Etat en matière de préservation des ressources naturelles et de participer à l'action collective d'aménagement concerté des espaces dans le cadre d'un développement équilibré et durable des territoires. Ce champ d'action repose sur de nombreuses directives Européennes qui régissent les domaines de l'eau, de la nature, des risques et des installations classées par rapport auxquelles la France a l'obligation de respecter ses engagements. L'année 2013 a été marquée par :



FAITS MARQUANTS EN 2013

► RISQUES

• RISQUES NATURELS

Mieux connaître les risques

La directive européenne 2007/60/EC relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a été traduite en droit national en 2010 et 2011 et est désormais codifiée dans les articles L.566-6 à 12 et R.566-6 à 10 du code de l'environnement.

La phase d'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) achevée fin 2011, la démarche s'est poursuivie par la détermination des Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) en 2012. Pour le département de l'Aisne, le seul TRI retenu concerne le secteur Chauny-Tergnier-La Fère situé sur le territoire du bassin Seine-Normandie dont la liste a été arrêtée le 27 novembre 2012.

Le 22 décembre 2013 par le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie a été validé les cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation du TRI avec trois niveaux de gravité décennal, centennal et millénal (DREAL/DDT) est prévue.

Prévisionnel 2014

Élaboration de la stratégie locale (objectifs, délais et périmètre) du TRI avec les collectivités locales concernées et la structure porteuse : l'Entente Oise Aisne. Cette stratégie devra être validée au plus tard en Septembre 2014.

• RISQUES AUX NATURELS

Informez sur les risques

L'ensemble des PPR approuvés ou prescrits sont accessibles en ligne sur le site national cartorisque.prim.net ainsi que sur le site des services de l'Etat dans l'Aisne. L'information des acquéreurs et locataires, obligatoire depuis le 1er juin 2006, est assurée en continu. Le dossier départemental des risques majeurs a été mis à jour le 06 décembre 2012.

Prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire

11 plans de prévention des risques naturels (inondations par débordement de cours d'eau et/ou ruissellement et coulées de boues) ont été instruits (dont 3 modifications et 1 révision).

Soit, fin 2013, 28 PPR approuvés sur 42 prescrits (67% de réalisation), ces PPR couvrent 310 communes.

Prévisionnel 2014

Prévision d'approbation de 6 PPR inondations et coulées de boues (Chézy-Nogentel, Essomes-sur-Marne, Azy-Bonneuil-Romeny, Nogent-l'Artaud, Saint-Quentin-Gauchy-Harly, Aisonville-Mondrepuis), de 2 modifications sur les communes de Montigny-Lengrain et Presles-et-Boves, et de 4 révisions sur les communes de Bruyères-et-Montbérault, Chérêt, Veslud et Parfondru.

Soit pour fin 2014 : 34 PPR approuvés sur 42 prescrits (81% de réalisation), ces PPR couvriront 345 communes.

• RISQUES TECHNOLOGIQUES

Dans l'Aisne, 10 établissements classés «SEVESO seuil haut» doivent être dotés d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

5 PPRT ont été approuvés avant 2013 et 2 en 2013 (ceux de BAYER et de STORENGY), ce qui porte à 7 le nombre de PPRT approuvés à ce jour.

Prévisionnel 2014

Prévision d'approbation du PPRT ROHM/HASS et ARKEMA (Chauny, Viry-Nouzeuil, Sinceny, Autreville).

Avancement de la procédure PPRT sur le site du Ministère de la Défense sur la commune de Mauregny-en-Haye.

Étude de danger sur le nouveau site de la Sécurité civile sur la commune de Crépy (éventuellement soumis à PPRT)

mesures qui ont été synthétisés et priorisés au travers du deuxième programme opérationnel territorialisé (PAOT) approuvé en 2013. Le suivi de ce programme est désormais effectué à l'aide du nouveau logiciel national Osmose. Le classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique et du transport sédimentaire a abouti fin 2012. Une doctrine pour rétablir la continuité écologique a été validée par la Misen en 2013 et est en cours de déploiement afin d'optimiser et de coordonner les actions de tous les acteurs sur le terrain. La doctrine zone humide a été finalisée sous le pilotage de la DREAL et est en cours de diffusion.

La doctrine vignoble a été validée en 2013 et publiée sur le site des services de l'Etat. Elle a été présentée aux élus du sud de l'Aisne dans le cadre du travail en cours sur la prise des compétences gestion de rivière et de bassin versant par les EPCI du bassin versant de la Marne Axonaise.

Prévisionnel 2014

La déclinaison du classement des cours d'eau nécessite l'aménagement de nombreux ouvrages dans les cinq ans suivants, la sensibilisation des propriétaires sera élargie selon les orientations posées par la doctrine en 2014.

Le travail de la MISEN, sur la mise en place d'une gestion volumétrique des prélèvements agricoles, sera poursuivi en lien avec la chambre d'agriculture et les agences de l'eau. La définition des zones humides sera progressivement précisée.

• GUICHET UNIQUE DE L'EAU

Le guichet unique de l'eau est géré par la DDT. Il a pour mission de recevoir tous les dossiers déposés au titre de la loi sur l'eau qui sont ensuite instruits par le service territorialement compétent. Il s'agit de la DRIEE pour environ 10% des dossiers et de la DDT pour le reste. En 2013, la DDT a instruit 98 dossiers de déclaration et 5 dossiers d'autorisation ainsi qu'un renouvellement d'autorisation, 6 déclarations d'intérêt général ont également été instruites.

Directive Eaux résiduaires urbaines : Un suivi particulier de 2 stations a été maintenu pour respecter l'échéance de la directive. Une de ces stations a été mise en conformité fin 2013, la dernière est en cours de construction et devrait être mise en eau pour mi 2014.

Agrément des vidangeurs : les entreprises, assurant la vidange des installations d'assainissement non collectif, doivent être agréées par arrêtés préfectoraux ; ceux-ci sont préparés par la DDT. En 2013, 2 agréments ont été délivrés, ce qui porte à 24 le nombre d'entreprises agréées dans le département de l'Aisne au 31/12/2013.

Prévisionnel 2014

Plusieurs gros dossiers seront à instruire en 2014,

notamment le barrage de Montigny-sous-Marle dont l'enquête publique est programmée en début d'année ainsi que diverses opérations d'aménagement des coteaux viticoles de la vallée de la Marne.

Le projet de reconstruction des barrages de l'Aisne dans le cadre du partenariat public privé Bameo/VNF sera instruit en 2014 pour permettre le début des travaux à partir de 2015.

• PROGRAMME D'ACTION NITRATES, CAPTAGES PRIORITAIRES GRENELLE:

La mise en place de procédures de protection de captages d'eau potable au titre du Grenelle de l'Environnement concerne 6 sites pour 12 captages. La définition des périmètres a abouti sur 5 sites. Le premier plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses a été validé en 2013 sur le site de Landifay. Le programme national d'action nitrate fixé par l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 entré en vigueur le 1er septembre 2012 a été modifié par arrêté du 23 octobre 2013. Le cadre du programme régional d'action nitrates a été fixé par un arrêté ministériel du même jour. Sa préparation a été réalisée de septembre à décembre au sein du groupe de concertation prévu à cet effet, afin de le faire approuver début 2014.

Les contrôles de fin d'année montrent que les nouvelles mesures sont connues mais pas toujours faciles à mettre en œuvre. Par ailleurs le taux d'anomalies relevé et leur gravité poursuit son orientation à la baisse ce qui traduit une bonne appropriation de la gestion de l'azote dans le département.

Une dérogation à la période d'interdiction d'épandage des effluents de type II sur prairie a été accordée jusqu'au 8 décembre compte-tenu de la forte pluviométrie du début de l'automne et du retard de la saison des récoltes.

Prévisionnel 2014

Poursuivre la mise en place des plans d'action des BAC grenelle par arrêté préfectoral sur les périmètres déjà délimités.

Approbation par le préfet de région du cinquième programme régional d'action nitrates et mise en œuvre dans le département.

➤ MILIEUX NATURELS • SITES PROTÉGÉS

Natura 2000

13 sites sur 18 bénéficient d'une animation. 9 contrats Natura 2000 ont été signés (pour un montant de 71 114 €) portant le nombre total des contrats en cours à 34. 2 documents d'objectifs (DOCOB) sont en fin de validation et seront prochainement validés par arrêté

préfectoral (SIC massif forestier de Retz et SIC tourbières et coteaux de Cessières Montbavin).

2 DOCOB devraient être finalisés en 2014 : ZPS «Forêt de Thiérache» et ZSC «Domaine de Verdilly».

Réserves naturelles nationales

Elles sont au nombre de 3 dans le département. Le plan de gestion 2013-2017 de la réserve de Vesles-et-Caumont a été approuvé en 2012 par le comité consultatif. Le plan de gestion 2012-2016 de la réserve des Marais d'Isle a été finalisé en 2013. Celui de la réserve des Landes de Versigny (2011-2015) est en cours d'application.

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

Pas de nouveau projet en 2013, le nombre d'APPB reste stable avec 3 sites concernés.

Prévisionnel 2014

L'objectif est de finaliser les derniers DOCOB sur les sites Natura 2000, de coordonner les procédures d'évaluation des incidences Natura 2000 conduites par les services instructeurs pour les dossiers qui y sont soumis, et de mettre en œuvre la nouvelle programmation FEADER 2014-2020 en ce qui concerne les contrats Natura 2000.

• Forêt Chasse

Forêt

6 dossiers d'aides à l'investissement forestier ont été subventionnés en 2013 dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) pour un montant total de 177 073 €.

13 dossiers ont reçu une réception de fin de travaux.

29 analyses de Plans Simples de Gestion (PSG) avant agrément dont 9 visites sur place ont été réalisées.

39 certificats fiscaux ISF/MONICHON ont été délivrés.

3 autorisations de défrichement délivrées.

Chasse

16 arrêtés de battues administratives pour 151 interventions par les lieutenants de louveterie (dont 114 en tirs de nuit sur le renard) au 11/12/2012.

Le plan de chasse triennal 2011-2014 pour le grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier, daim, mouflon) est dans sa dernière année : 596 arrêtés de plans de chasse ont été produits (nouvelles demandes, modifications et réclamations).

Le montant des dégâts de gibier s'élève à près de 945 497 € pour 938 ha de cultures détruites

(hors pâtures). Cette surface est en légère augmentation par rapport à 2012 (919 ha).

97 arrêtés d'agrément de gardes particuliers et 33 arrêtés de reconnaissance des aptitudes techniques ont été produits, ainsi que 5 arrêtés de décision de refus et 5 arrêtés d'agrément abrogés.

Prévisionnel 2014

Le travail sur le contrat agro-sylvo-cynégétique sera repris avec l'ensemble des partenaires afin de préparer le prochain plan de chasse triennal 2014-2017.

• AMENAGEMENT FONCIER

Les procédures engagées par l'Etat arrivent progressivement à leur terme. Le remembrement d'Achery est clos depuis le 3 juin 2013. L'enquête publique pour le projet de remembrement de Sermoise et Ciry-Salsogne s'est déroulée du 7 novembre au 10 décembre 2013. La mise en conformité des statuts des AFR fait l'objet d'un suivi.

Élaboration en cours des prescriptions pour les remembrements engagés par le Conseil général et mise à jour du porter à connaissance pour Sergy et Cierges.

Prévisionnel 2014

Enquête en commission départementale d'aménagement foncier pour le remembrement de Sermoise et Ciry-Salsogne, finalisation de l'étude d'impact pour le remembrement de Vézilly, poursuite du suivi de la mise en conformité des statuts des AFR. Publication de l'arrêté préfectoral prescrivant des mesures pour le remembrement de Thenelles.

• CHIFFRES CLES

6 PPRN en cours de rédaction

28 PPRN approuvés par le Préfet

10 établissements classés SEVESO seuil haut récépissés de déclaration ICPE

arrêtés d'autorisation ICPE

98 récépissés de déclaration police de l'eau

6 arrêtés d'autorisation police de l'eau

6 déclarations d'intérêt général

6 aires d'alimentation de captages d'eau potable à protéger de la pollution au titre du Grenelle

177 ouvrages à gérer, aménager ou effacer pour rétablir la continuité écologique d'ici à fin 2017

3 barrages Grenelle effacés sur 17

34 contrats Natura 2000 en cours

6 dossiers aide forêt subventionnés



Habitat, Rénovation Urbaine, Construction

► HABITAT, RÉNOVATION URBAINE, CONTRUCTION

BILAN 2013



• Logement

Parc public – Territoire hors délégation

En matière de logement social les objectifs définis au CRH du 29 novembre ont été atteints avec le financement de 202 logements PLUS/PLAI sur le territoire hors délégation, correspondant à 214 044 € de subventions, ainsi que l'agrément de 31 PLS.

En matière de paiements ce sont 1,9 M€ qui ont été versés aux différents organismes bailleurs au titre des programmations des années antérieures.

Parc privé (Anah) – Territoire hors délégation

En 2013, ce sont 2,4 M€ de crédits qui ont été engagés par la délégation locale pour subventionner des travaux, soit 100 % de la dotation notifiée pour cette année et une augmentation de 57 % par rapport aux engagements réalisés en 2012. Ces subventions concernent 376 logements (362 propriétaires occupants et 14 propriétaires bailleurs) à comparer aux 228 logements aidés en 2012. Parallèlement, 0,19 M€ de subventions ont été engagés pour accompagner l'ingénierie des opérations programmées (OPAH ou PIG).

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux », 286 logements ont bénéficié en 2013 de l'aide de solidarité écologique, pour un montant de 0,92 M€, à comparer aux 107 logements concernés en 2012 soit une progression de 167 % du résultat. Cette croissance est à relier directement aux modifications intervenues le 1er juillet dernier dans les modalités d'attribution des subventions (Relèvement des plafonds de ressource des bénéficiaires, relèvements des taux de subvention, augmentation de la prime FART et possibilité pour les propriétaires bailleurs de bénéficier des aides du programme « Habiter Mieux »). Par contre il n'est pas encore possible à ce jour de mesurer les effets de la campagne de communication nationale engagée dans le cadre de la mise en oeuvre du PREH.

• Réglementation bâtiment accessibilité

L'activité la plus importante pour l'unité demeure la participation aux visites effectuées par les commissions de sécurité dans les ERP et ce ne sont pas moins de 690 visites auxquelles les agents de la DDT ont participé en 2013.

Par ailleurs 395 dossiers ont été instruits avant leur présentation en sous-commission départementale d'accessibilité pour les personnes handicapées dont la DDT assure le suivi.

Dans le même temps, 83 visites de contrôle sur site ont été effectuées pour le compte de la délégation locale de l'Anah et 88 visites de récolement ont été réalisées à la demande des centres instructeurs droit des sols.

• Rénovation urbaine

PRU St-Quentin

La convention, d'une durée de 5 ans, venant à échéance le 31/12/2013 a fait l'objet d'un avenant de clôture qui a été signé par l'ensemble des partenaires le 02 juillet 2013 ; cet avenant a intégré des évolutions sur les deux quartiers concernés par le PRU (ZUS Europe et du Vermandois) et a acté le décalage temporel de certaines opérations.

Les modifications ne remettent pas en cause les fondamentaux inscrits dans la convention initiale, puisqu'elles relèvent d'évolutions liées à la mise en oeuvre opérationnelle du projet global, ni les deux objectifs majeurs du PRU : renouvellement de la ville sur elle-même en utilisant les friches urbaines et éradication de l'habitat indigne.

PRU Soissons

La convention, signée le 8 décembre 2009, arrivait à échéance le 31/12/2013. Un projet d'avenant a été transmis début décembre à l'ANRU pour validation par le comité d'engagement ; il concerne essentiellement le quartier de Chevreux (création,

Habitat, Rénovation Urbaine, Construction



modification ou suppression d'opérations, fusion d'opérations d'aménagement de la Ville), l'intégration d'une opération hors site (dite « L'Île à la Meule » : 18 logements) et le redéploiement d'économies de la famille « ingénierie ». Cet avenant a également pour objectif de repousser l'échéance de fin de convention au 31 décembre 2014, soit une durée « classique » de 5 ans. Les fondamentaux de la convention initiale ne sont pas remis en cause.

Le comité de pilotage, qui s'est déroulé le 16 octobre dernier, a permis de faire un point sur l'avancement de la mise en oeuvre du PRU et de présenter les objectifs de l'avenant.

Quartier des Deux Lions à Belleu

La commune a engagé des opérations d'aménagement (square, zone 30, rues à requalifier, voies nouvelles). La société Logivam a achevé les démolitions (2 ensembles de 30 logements) et a livré 31 logements (en 3 opérations).

Toutes les familles, issues des logements démolis, ont été relogées dont certaines dans des logements neufs à proximité immédiate du quartier.

Les rez-de-chaussée de 2 immeubles de logements donnant sur la Place Violet ont été aménagés en cellules permettant d'accueillir des commerces et services qui jouent un rôle essentiel autour de cet équipement structurant ; le bailleur a signé des baux pour un salon de coiffure, un cabinet d'infirmière, un

bar-PMU et une épicerie.

PNRQAD (Programme national de rénovation des Quartiers anciens dégradés) de Saint-Quentin.

La Déclaration d'Utilité Publique nécessaire à la mise en oeuvre du PNRQAD de Saint-Quentin a fait l'objet d'un arrêté préfectoral signé le 8 juillet 2013. Cette procédure permet la réalisation des opérations subventionnées par l'ANRU.

Le projet ne s'est pas encore traduit par des opérations « visibles » de démolition ou de construction ; à ce jour, les premiers relogements des familles concernées par les futures démolitions ont été réalisés.

En parallèle, au titre de l'OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat -renouvellement urbain), les premières subventions de l'Anah et du FART (Fonds d'aide à la rénovation thermique) ont été accordées pour l'amélioration de logements du parc privé.

Globalement, en 2013, ce sont 2,25 M€ qui ont été versés par l'ANRU aux différents maîtres d'ouvrage concernés par les opérations inscrites dans les différentes conventions.

• **Activité Construction durable**

La DDT agit en conducteur d'opération de différentes opérations de bâtiment appartenant au patrimoine de l'Etat. La DDT intervient comme conseil technique du préfet pour la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat aux côtés de France Domaine pour la partie financière et patrimoniale.

L'année 2013 a été marquée par l'achèvement des travaux de réfection de la couverture du Palais de justice de Laon et l'achèvement de la construction d'un centre de placement immédiat de Laon et transformation en centre d'éducation fermé, pour le compte du Ministère de la justice.

Parallèlement, l'opération de relogement des unités territoriales de la DIRECCTE et de la DREAL dans le bâtiment occupé par la DDT à Saint-Quentin sera achevée fin 2013.



Expertise et Appui Technique

► EXPERTISE ET APPUI TECHNIQUE

ATESAT

En 2013, compte tenu de la création de l'Agence départementale, des perspectives d'évolution de l'ingénierie de solidarité annoncées pour fin 2013 par la ministre, les conventions n'ont pas été reconduites.

En revanche, les centres d'ATESAT ont poursuivi les études préliminaires pour les travaux d'entretien de la voirie communale en vue du financement

en 2014 par le fonds départemental de solidarité pour les travaux de voirie, la mise à jour des tableaux de classement des voies communales et l'analyse individuelle des immeubles susceptibles d'être frappés d'alignement ce qui représentait 154 dossiers de travaux et 1100 demandes d'alignement individuel.